

ECOLE 42 CAMPUS DE NICE

61-63 AVENUE SIMONE VEIL

06200 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025



LEMALLE
EXPERTS ASSOCIES

Audit • Expertise Comptable • Conseil

Société inscrite au tableau de l'Ordre de Marseille.
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence.

ECOLE 42 CAMPUS DE NICE

Association

Siège social : 61-63 AVENUE SIMONE VEIL

06200 NICE

SIREN 924 419 203

❧ RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS ❧

Exercice clos le 31/12/2025

À l'assemblée générale des membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 9 novembre 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ecole 42 Campus de Nice, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La comptabilisation des fonds dédiés ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant

pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

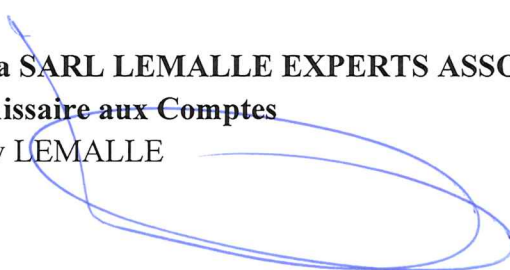
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mougins, le 11 Juin 2026

Pour la SARL LEMALLE EXPERTS ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Thierry LEMALLE



ANNEXES

BILAN ACTIF/PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

ACTIF		Au 31/12/2025			31/12/2024				
		Montant Brut	Amort. Prov	Montant net					
Actif Immobilisé	Immo. Incorporelles	Frais d'établissement							
		Frais de développement							
		Concessions, brevets et droits similaires							
		Autres immobilisations incorporelles							
		Immobilisation incorporelles en cours							
		Avances, acomptes sur immo. incorporelles							
	Total								
	Immo. Corporelles	Terrains							
		Constructions							
		Installations techniques, matériel, outillage	31 099,25	21 144,00	9 955,25	19 910,53			
		Autres immobilisations corporelles	167 802,41	48 240,25	119 562,16	152 159,86			
		Immobilisations en cours							
		Avances et acomptes							
	Total					198 901,66	69 384,25	129 517,41	172 070,39
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés								
	Immo.Financières	Participations							
		Autres participations							
Créances rattachées à des participations									
Autres titres immobilisés									
Prêts									
Autres immobilisations financières									
Total									
TOTAL I					198 901,66	69 384,25	129 517,41	172 070,39	
Actif circulant	Stocks et en cours								
	Créances	Créances clients et comptes rattachés	276 023,29		276 023,29	58 160,62			
		Créances reçues par legs ou donations							
		Autres	66 679		66 679	300 500			
		Charges constatées d'avance							
	Total					342 702		342 702	358 661
	Trésorerie	Valeurs mobilières de placement							
		Instruments de trésorerie							
		Disponibilités	526 681		526 681	230 189			
	Total					526 681,22		526 681,22	230 189,33
TOTAL II					869 383,46	0,00	869 383,46	588 849,95	
Frais d'émission d'emprunts à étaler									
Primes de remboursement des obligations									
Ecart de conversion actif									
TOTAL DE L'ACTIF					1 068 285,12	69 384,25	998 900,87	760 920,34	

PASSIF		31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droits de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	50 000,00	50 000,00
	Fonds propres avec droits de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	7 317,40	
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 292,50	7 317,40
	Situation nette (sous total)	60 609,90	57 317,40
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	95 077,89	119 145,67
	Provisions réglementées		
Total I		95 077,89	119 145,67
Autres Fonds propres	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	416 217,85	379 720,34
Total II		416 217,85	379 720,34
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 011,08	160 196,90
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	44 984,15	44 540,03
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	265 000,00	
Total IV		426 995,23	204 736,93
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		998 900,87	760 920,34

Compte de Résultat		France	Exportation	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	Cotisations				
	Ventes de biens et services				
	Vente de biens				
	<i>dont ventes de dons en nature</i>				
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités</i>				
	Vente de prestations de services			7 435,00	
	<i>dont parainages</i>			5 000,00	
	<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités</i>			2 435,00	
	Produits de tiers financeurs				
	Concours publics et subventions d'exploitation				
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
	Ressources liées à la générosité du public			836 225,41	1 134 536,97
	Dons manuels				
	Mécénats			19 000,00	156 000,00
	Legs, donationset assurances vies			817 225,41	978 536,97
	Contributions financières				
	Reprises sur amortissements, dépréciations, porivisions et transferts de charges				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			4 807,00	
	Utilisation des fonds dédiées				
	Autres produits			3 452,78	5,79
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION				851 920,19	1 134 542,76
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			281 838,03	446 177,86
	Aides financières				
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 209,69	2 273,00
	Salaires et traitements			187 632,54	201 872,31
	Charges sociales			73 399,00	75 131,09
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations			42 552,98	28 877,18
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Reports en fonds dédiés			36 497,51	379 720,34
	Autres charges			228 790,44	1 345,31
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION				851 920,19	1 135 397,09
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				0,00	-854,33
Produits financiers	Produits financiers de participations				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés			4 332,50	9 628,40
	Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits des immobilisations financières cédées				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				4 332,50	9 628,40
Charges financières	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées				
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES					
RÉSULTAT FINANCIER				4 332,50	9 628,40
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS				4 332,50	8 774,07

Compte de Résultat		31/12/2025	31/12/2024
Exception nels	PRODUITS EXCEPTIONNELS		854,33
	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		0,00	854,33
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices		1 040,00	2 311,00
TOTAL DES PRODUITS		856 252,69	1 145 025,49
TOTAL DES CHARGES		851 920,19	1 135 397,09
BÉNÉFICE OU PERTE		3 292,50	7 317,40

Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				280 800
Bénévolat				

Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				280 800
Prestations en nature				
Personnel bénévole				

ECOLE 42 CAMPUS DE NICE

Association

Siret 924 419 203 00014

**Siège social : 61–63 avenue Simone Veil– Immeuble Premium
06200 NICE**

ANNEXE COMPTABLE

AU 31/12/2025

1 Présentation

L'Ecole 42 propose un modèle d'apprentissage innovant dont l'objectif est de recruter et former des profils d'excellence dans les métiers du numérique, du codage et du développement informatique, de l'administration réseaux, de la cybersécurité et de la data sur Intelligence Artificielle.

L'Ecole 42 Campus de Nice a été créée en 2021 et exploitée dans le cadre d'une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, par un porteur de projet privé.

A la suite de sa liquidation prononcée le 24 juillet 2023, la CCI NCA et ses partenaires (collectivités territoriales, fédérations professionnelles, entreprises...), ont décidé en accord avec la tête de réseau des Campus Ecole 42 (42 Network), la reprise et le développement de cette école sur les Alpes maritimes.

L'Association Ecole 42 Campus de Nice, fondée à l'initiative de la CCI NCA, membre de droit fondateur, a été créée le 9 novembre 2023.

Elle a pour objet :

- La gestion, l'administration, l'organisation du fonctionnement courant et le développement d'une école de formation aux métiers du numérique et à ses sujets connexes à destination d'une large population d'apprenants au profit de tous secteurs d'activité.
- La promotion et le développement, par tous moyens, de l'éducation, de l'enseignement et de la formation dans toutes les activités liées au domaine et à la technologie de l'informatique et du numérique

L'association Ecole 42 Campus de Nice ne poursuit aucun but lucratif et œuvre pour l'intérêt général au sens des articles 200 et 238 bis du CGI et conserve sa mission principale : la formation.

2 Faits caractéristiques de l'exercice

Pour rappel, l'association École 42 – Campus de Nice a été créée en 2023. Elle se compose d'un directeur, de trois collaborateurs et de deux alternants.

La convention d'occupation à titre gratuit des locaux situés dans l'immeuble « Le Premium » à Nice (06200), signée avec la MNCA le 01/01/2024, est en vigueur jusqu'au 31/12/2026.

L'année 2025 a été marquée par le développement de nouveaux projets et partenariats, après la phase de stabilisation intervenue en 2024. L'école a obtenu la certification Qualiopi le 9 juillet 2025 (Apave Certification).

Un partenariat a été mis en place avec l'EDHEC Nice et reconduit en 2026.

Le campus de Nice a participé à de nombreux hackathons, avec notamment une première place au Talent In Tech en octobre 2025. Il a également accueilli plus de 30 collégiens et lycéens en stages de découverte et organisé trois événements en faveur de la féminisation des métiers du numérique.

Un rapprochement a été engagé avec l'Académie de Nice dans le cadre du programme « Objectif métier », et des actions ont été menées avec l'APEC, France Travail et les missions locales.

Le campus de Nice a également participé au Forma'Tour Challenge, au cours duquel une étudiante a obtenu la 2^e place, et a accueilli plus de dix événements.

Par ailleurs, l'année a été marquée par la création de deux entreprises par des étudiants, ainsi que par un projet en cours de constitution.

Enfin, l'association Ecole 42–Campus de Nice s'est acquittée, pour la première année, des « running fees » trimestriels auprès de l'École 42 Paris.

3 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'association ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général et modifié notamment par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ainsi qu'aux dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, dans le respect des principes comptables généraux, et en particulier du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- › Continuité de l'exploitation,
- › Indépendance des exercices,
- › Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point ci-dessous

Changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation :

L'application du règlement ANC n° 2022-06 constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-2 du Plan Comptable Général.

Ce changement concerne, notamment, la présentation des états financiers, la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la modification du plan de comptes.

Conformément aux dispositions réglementaires, le changement a été appliqué de manière prospective.

Ce changement n'a pas d'incidence significative sur la situation financière, le patrimoine et le résultat de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les dettes et créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les principales méthodes utilisées pour les immobilisations et les subventions sont les suivantes :

a- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements constatant la dépréciation de ces immobilisations sont calculés sur une durée de trois ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, sur la base des durées suivantes :

- › Terrain : non amortissables
- › Bâtiment : de 15 à 50 ans (selon composants)
- › Matériel informatique : 5 ans
- › Mobilier de bureau : 10 ans

b- Subventions

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées au passif dans le compte 132 "Subventions d'investissement", et reprises dans le compte 747 « Quote- part des subventions d'investissement virée au résultat » au rythme de l'amortissement des biens financés.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en comptabilité en compte de bilan au moment de l'attribution.

En fin d'exercice, on affecte les subventions en compte de résultat - compte de classe 74- sur l'exercice au cours duquel la subvention est rattachée.

Le total du bilan est de : 998 901 €

Les mouvements de l'exercice afférents aux valeurs brutes et aux amortissements sont résumés dans les tableaux suivants :

ECOLE 42 CAMPUS DE NICE

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement, de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles Total (I)				
Immobilisations corporelles Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Total (II)			31 099	
		2 046	167 802	
		2 046	198 902	
Immobilisations financières Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières Total (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		2 046€	198 902€	

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
AMORTISSEMENTS ET PROVISION SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	Valeur début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Sorties/Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	11 189	9 955		21 144
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 688	32 598	2 046	48 240
Emballages récupérables et divers				
Total III	28 877	42 553	2 046	69 384
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	28 877 €	42 553 €	2 046 €	69 384€

4.2 Provisions

Aucune provision n'est inscrite au Bilan

4.3 Tableau de variation des fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	50 000			50 000
- Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
Fonds propres avec droit de reprise				
- Apports avec droits de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		7 317		7 317
Résultat de l'exercice	7 317	3 293	7 317	3 293
Situation nette	57 317			60 610
Fonds propres consommables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	119 146		24 068	95 078
Provisions réglementées				
Total	176 463 €	10 610 €	31 385 €	155 688 €

4.4 Information sur les fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS Dotation de l'exercice	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont rembourse ments		Montant global	Dont fonds dédiés correspond ant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation CCI NCA		379 720			36 498	416 218	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
Total		379 720 €			36 498 €	416 218 €	

4.5 Subventions

Les subventions d'investissement sont amorties de manière linéaire au même rythme que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Subventions d'investissement	A l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal :				
Financier				
REGION PACA	120 000		102	119 898
Total	120 000 €	0 €	102 €	119 898 €
Quotes-parts virées aux résultats :				
Financier				
REGION PACA	854	23 966		24 820
Total	864 €	23 820 €	0 €	23 966 €

4.6 Créances et dettes

Les créances et des dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Cadre A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients, usagers, et comptes rattachés		276 023	276 023	
Autres créances clients, usagers, adhérents		66 679	66 679	
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		342 702 €	342 702 €	
<i>(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice</i>				

Cadre B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires(1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :					
(1)					
– à un an maximum à l'origine					
– à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		117 011	117 011		
Personnel et comptes rattachés		20 993	20 993		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		21 290	21 290		
Impôts sur les bénéfices		1 040	1 040		
Taxe sur la valeur ajoutée					
Autres impôts, taxes et versements assimilés		1 660	1 660		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance					
Total		161 995€	161 995€		
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>					
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>					

4.7 Charges et produits constatés d'avance

Aucune charge ni produit constaté d'avance n'est enregistré sur l'exercice.

4.8 Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer s'analysent comme suit :

Charges à payer incluses dans les postes suivants du Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 796	6 396
Dettes de legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	44 984	40 579
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	114 780 €	136 975 €

Les produits à recevoir s'analysent comme suit :

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs et donations		
Autres créances	66 679	300 500
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	66 679 €	300 500 €

4.9 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes sur l'année 2025 s'élève à 5 400€.

5 Informations relatives aux postes du Compte de Résultat

Les comptes de l'exercice 2025 ont été établis conformément au règlement ANC n° 2022-06 relatif au Plan Comptable Général.

À des fins de comparabilité, les données présentées au titre de l'exercice 2024 dans le tableau ci-après ont fait l'objet de reclassements. Ces reclassements n'ont pas d'impact sur le résultat ni sur les capitaux propres de l'exercice précédent.

<u>Compte de résultat</u>	COMPTE RESULTAT 2025 NOUVEAU RGT ANC 2022-06	COMPTE RESULTAT 2024 RETRAITE RGT ANC 2022-06	COMPTE RESULTAT 2024 AVANT RGT ANC 2022-06
Chiffre d'affaires net			
Ventes de biens et services			
Vente de prestations de services (parainageset activités annexes)	7 435		
Produits de tiers financeurs			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public (dons,mecenats,legs,donations)	836 225	1 135 391	1 134 537
Mécénats	19 000	156 000	156 000
Legs, donationset assurances vies	817 225	979 391	978 537
Contributions financières			
Reprises sur amortissements et provisions			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles*			
Autres produits	8 260	6	6
Total des produits d'exploitation	851 920	1 135 397	1 134 543
Achats de marchandises et var stocks			
Autres achats et charges externes	281 838	446 178	446 178
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	1 210	2 273	2 273
Salaires et traitements*	187 436	201 872	201 872
Charges sociales*	73 595	75 131	75 131
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	42 553	28 877	28 877
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés	36 498	379 720	379 720
Autres charges	228 790	1 345	1 345
Total des charges d'exploitation	851 920	1 135 397	1 135 397
RESULTAT D'EXPLOITATION	0	0	-854
Produits financiers	4 333	9 628	9 628
Charges financières	-	-	-
RESULTAT FINANCIER	4 333	9 628	9 628
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 333	9 628	8 774
Produits exceptionnels			854
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			854
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	1 040	2 311	2 311
BENEFICE OU PERTE	3 293	7 317	7 317

Le total des produits est de : 856 253 €

Le total des charges est de : 851 920 €

Les comptes présentent un bénéfice de 3 292.50 €

5.1 Produits d'exploitation :

Produits d'exploitation	31/12/2025	31/12/2024
Vente de prestations de services :	7 435	
<i>Dont parrainages</i>	<i>5 000</i>	
<i>Dont ventes de prestations de services relatives aux activités</i>	<i>2 435</i>	
Produits de tiers financeurs		
Ressources liées à la générosité du public :	836 225	1 134 543
Mécénats	<i>19 000</i>	<i>156 000</i>
Legs, donations et assurances vies	<i>817 225</i>	<i>978 537</i>
Contribution financières		
Reprises sur Amortissements, dépréciations, provisions		
Utilisation des fonds dédiées		
Autres produits	8 260	6
Total	851 920 €	1 134 543 €

Le poste Legs, donations est constitué principalement de subventions d'exploitation répartis comme suit :

Subventions d'exploitation	
Financeurs :	
CCI NCA (dons)	200 000 €
MNCA (dons)	100 000 €
OPCO – Ecole 42 Paris (financement publique)	447 831 €
TAXE APPRENTISSAGE – (contrats aidés)	45 307 €
Region PACA – (subvention investissement)	23 966 €

5.2 Produits financiers :

Produits financiers	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 333	9 628
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	4 333 €	9 628 €

Les produits financiers correspondent aux intérêts créditeurs.

5.3 Produits exceptionnels :

Produits exceptionnels	31/12/2025	31/12/2024
sur opérations de gestion		
sur opérations en capital		854
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	0	854 €

5.4 Charges d'exploitation :

Charges d'exploitation	31/12/2025	31/12/2024
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	281 838	446 178
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 210	2 273
Salaires et traitements	187 436	201 872
Charges sociales	73 595	75 131
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	42 553	28 877
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	36 498	379 720
Autres charges	228 790	1 345
Total	851 920 €	1 135 397 €

Les autres charges sont constituées principalement de Running fees 2025.

6 Engagements financiers et autres informations

6.1 Engagements financiers

Néant.

6.2 Contributions volontaires en nature

En 2025, aucune contribution volontaire en nature n'a été constatée.